

■ **NO LIMIT, Sebastiani & Morand**, à Nyon, CH-550-1038188-2, société en nom collectif, commerce d'articles de sport (FOSC du 16.02.2004, p. 14). La société en nom collectif 'NO LIMIT, Sebastiani & Morand' est dissoute et radiée à la suite de la sortie de l'associé Morand Denis; Sebastiani Alex, jusqu'ici associé, en continue les affaires sous la raison individuelle **NO LIMIT, Alex Sebastiani**, conformément à l'article 579 CO.  
Journal no 12658 du 21.11.2005  
(03120842 / CH-550.1038.188-2)